



Bureau d'imposition: _____

Détails concernant les participations visées à l'article 166 L.I.R.

Année d'imposition 2018

Ligne

- 1 Désignation de la société _____
- 2 Désignation de la participation _____
- 3 Forme juridique de la filiale _____ Pays _____
- 4 Est-ce que la filiale est pleinement imposable à un impôt correspondant à l'impôt sur le revenu des collectivités ?
Oui Non

5 1) Données relatives au prix d'acquisition

	Date	Nombre de titres	En %	Valeur au bilan commercial (devise)	Valeur au bilan fiscal (EUR)	Observations
	1	2	3	4	5	6
6 Situation au début de l'exercice						
7 + Achats / Apports nouveaux						
8 _____						
9 _____						
10 - Ventes						
11 _____						
12 Valeur à la fin de l'exercice						

- 13 Financement par moyens propres à raison de _____
- 14 Refinancement à raison de _____

15 2) Valeur d'évaluation au 31.12.2018 (§ 13 BewG.)

- 16 Méthode d'évaluation appliquée: _____
(p.ex. cours de bourse, valeur vénale, valeur estimée de réalisation)

17 3) Revenus des titres

	Date de la mise à disposition	Devise	Montant brut	Observations
18 Dividendes imposables				
19 Dividendes exonérés				
20 _____				
21 Plus-values de cession imposables				
22 Plus-values de cession exonérées				
23 Reprise sur dépréciation (en relation avec l'article 166 alinéa (5) 2 et alinéa (6) L.I.R.)				
24 Autres (à spécifier)				

Ligne

25 **4) Charges en rapport avec la participation**

26 **a) Données du bilan**

	Refinancement		Dépréciation pour moins-value	
	Bilan (Devise)	Bilan fiscal (EUR)	Bilan commercial (Devise)	Bilan fiscal (EUR)
27 Valeur au début de l'exercice				
28 + Augmentation				
29 +				
30 - Diminution				
31 -				
32 Valeur à la fin de l'exercice				

33 **b) Données du compte de Profits et Pertes**

	Devise	EUR
34 Intérêts et commissions payés		
35 Dépréciation pour moins-value		
36 Frais de gestion		
37 Autres (par exemple perte de change)		
38 Charges totales		
39 Dont non déductibles		
40 Dont déductibles		

41 **c) Charges fiscalement déduites et reportables sur les plus-values de cession**

	EUR
42 Valeur au début de l'exercice	
43 Variations	
44 Valeur à la fin de l'exercice	

45 **d) Application de l'article 166 (6) L.I.R. (dépréciation pour moins-value en relation avec dividendes exonérés)**

	EUR
46 Dépréciation pour moins-value au début de l'exercice	
47 + Dotations (non déductibles)	
48 - Reprises (non imposables / voir ligne 23)	
49 Dépréciation pour moins-value à la fin de l'exercice	